

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-François ALUZE.

Etaients présents :

Mmes DIAZZI Priscilia, FORTIN Hélène, LUTZ Elodie, MICHAUD Nathalie, PRIEUR Julie et VACANTE Mireille. Mrs ALUZE Jean-François, BOURGEOIS Didier, LAROCHE Wilfried, LEGRAND Quentin, LOUIS Michel, MOURON Bruno et SEGUIN David.

Ont donné pouvoir : Mme GRAS Myriam à Mme LUTZ Elodie et Mr VILLIER Michel à Mr LOUIS Michel

Les Conseillers ont décidé :

REFLEXION SUR LES COMMERCES

Les conseillers échangent sur les différentes solutions d'aménagement d'une nouvelle boulangerie. Une consultation auprès de l'Agence Technique Départementale est engagée. Des conseils sont demandés au CAUE et à la Chambre des métiers.

FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DES FETES

Mme Mireille VACANTE présente les modifications apportées à la convention de location de la salle des fêtes. Les conseillers adoptent à l'unanimité la nouvelle convention à signer avec les locataires.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE A LA CCGAM

En application de la Loi LOM n° 2019-1428 du 24 décembre 2019, la Communauté de communes a délibéré favorablement le 30 mars dernier pour approuver la prise de compétence mobilité à partir du 1^{er} juillet 2021.

Dans ce cas les communes, n'ont plus aucune compétence en matière de mobilité autre que la voirie, et doivent se prononcer dans les 3 mois de la notification de la délibération de la communauté de communes.

La communauté de communes, devenue AOM locale (Autorité Organisatrice de la Mobilité), devient compétente pour tous les services de mobilité inclus dans son ressort, à partir du 1^{er} juillet 2021.

Toutefois, la communauté de communes peut ne pas demander à se substituer à la Région dans l'exécution des services que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre :

- services réguliers de transport public,
- services de transport à la demande de transport public,
- services de transport scolaire.

Les conseillers municipaux, par 14 voix pour et une abstention, approuvent la prise de compétence mobilité par la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan à partir du 1^{er} juillet 2021, ainsi que la non demande à la Région Bourgogne Franche-Comté du transfert en bloc des services de transport public régulier, du transport à la demande et du transport scolaire.

TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la réfection de chemins dans le hameau de Chapey, le Maire présente les devis remis par les entreprises.

Des précisions seront demandées avant la commande des travaux.

Un appel d'offres a été lancé pour recruter un cabinet de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement. Le Cabinet Berest de Dijon, mieux-disant est retenu.

QUESTIONS DIVERSES

Ils autorisent le Maire à conclure un bail rural verbal avec un agriculteur pour l'exploitation de plusieurs parcelles sur le hameau de Velay pour une superficie d'environ 5 ha.

Les conseillers émettent un avis favorable pour l'accès communal à l'outil de veille foncière VIGIFONCIER.

Ils votent une subvention exceptionnelle de 200 € au Comité des fêtes pour l'organisation de la fête de la musique le 18 juin 2021.